



DELIBERATION N°16-40

L'an deux mille seize, à 9h30,
Le 30 novembre, à Réhon (54),

Date de convocation	18 novembre 2016
Nombre de délégués :	
☒ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
☒ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN	M. Edouard JACQUE
M. Jack COLLINET	M. Pascal MAUROY
Mme Danielle COMBE	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François VALLOIRE
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Myriam ROGER	M. Jean PICART
M. Christian BORNIET	M. Vincent HARDOUIN
M. Pascal GILLAUD (Pv M. Dekens)	M. Éric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT	M. Daniel ROUVENACH
M. Claude THIERY	M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Territoire à Risque important d'inondation : plan de financement des actions de communication

Résultat du vote
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-40

Objet de la délibération :

Territoire à Risque important d'inondation : plan de financement des actions de communication

Lors des assises nationales des risques naturels qui se sont déroulées les 22 & 23 mars 2016 à Marseille, la Ministre de l'Environnement a annoncé une enveloppe exceptionnelle de 20 000€ pour chaque Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). Les actions subventionnées sont des actions d'information et de sensibilisation aux risques d'inondation. La note technique précisant les modalités de mise en œuvre et d'éligibilité des actions est parue le 31 mai. Un courrier de la ministre a été adressé à l'EPAMA, en tant que porteur du PAPI (plan d'actions et de prévention des inondations) de la Meuse et co-animateur de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation) de la Meuse.

3 actions ont fait l'objet de cette demande exceptionnelle :

- une maquette 3D pédagogique d'une ZRDC (servant dans le cadre d'HEBMA et dans d'autres actions de communication de l'EPTB),
- 1 vidéo 3D des effets de la ZRDC de Soulaucourt sur Mouzon
- et 1 vidéo 3D sur le TRI de Sedan-Givet avant/après travaux.

Ces actions ont un coût global de 27 000€ HT, la demande d'aide de 80% à ce titre exceptionnel se monte à la hauteur de 21 600€HT. Le comité syndical valide le plan de financement de l'opération « TRI – actions de communication » comme suit :

État (FPRNM) : 21 600€ TTC - 80%

EPAMA : 5 400€ TTC - 20%

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 11/12/2016 à 15:46:35
Référence : 92760c217daa2df677d5a7628420d7a1dad6b85